



**N'ATTENDEZ PAS POUR ÊTRE EN CONFORMITÉ,
DIFFÉRENCIEZ-VOUS DÈS LA CRÉATION DE
VOTRE ENTREPRISE !**



- Mettez-vous en règle afin d'éviter des sanctions administratives et pécuniaires
- Empêchez la fuite de données qui pourrait atteindre l'image de votre entreprise
- Montrez à vos clients que vous vous souciez de leurs données personnelles
- Démontrez votre conformité à vos partenaires et sous-traitants
- Différenciez-vous de vos concurrents pour gagner des parts de marché
- Sensibilisez votre personnel au traitement des données sensibles
- Utilisez ces arguments dans votre communication marketing et site web



Votre mise en conformité
dès **CHF 980.-** *



Le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (**RGPD**), effectif depuis le **25 mai 2018**, est une étape majeure dans la **protection des données**. Il vise à renforcer l'importance de la protection des données personnelles auprès de ceux qui les traitent et à responsabiliser les entreprises.

Qui est concerné ?

Ses dispositions sont applicables par **l'ensemble des entreprises et organismes dans le monde** qui fournissent des biens ou des services à des **citoyens européens**, ainsi que celles qui **enregistrent, hébergent et manipulent** les données personnelles de ces mêmes citoyens. Les entreprises suisses sont donc concernées si elles traitent des données de ces ressortissants.

Démarquez-vous de vos concurrents en mettant en avant votre conformité et montrez à vos clients et fournisseurs votre respect au règlement et aux données de vos clients et prospects. **Alrix Consulting** vous accompagne dans **la mise en conformité de votre entreprise !**



La mise en conformité au RGPD d'une **Start-up** consiste à sensibiliser l'entreprise et ses collaborateurs à la protection des données personnelles, transmettre les bonnes pratiques du traitement de ces données et fournir les outils qui permettront la constitution de la documentation nécessaire et son suivi en continu.

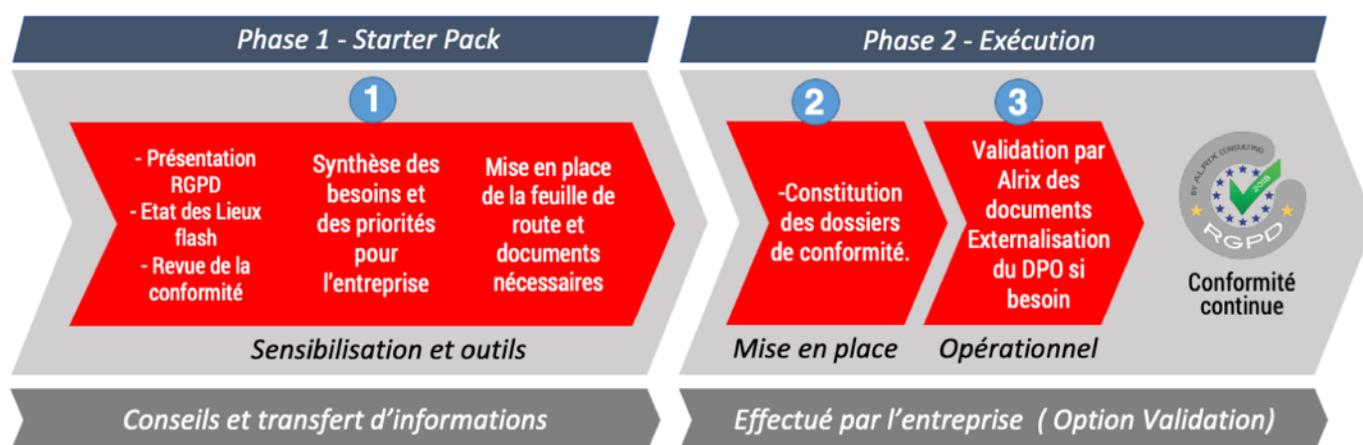
Cette offre de service est exclusivement **destinée aux entreprises en création** ou qui ont **maximum 1an d'activité**, comprenant entre 1 et 5 collaborateurs/associés.

La mise en conformité au RGPD en 2 phases et 3 étapes !

- **La Phase 1 - "Starter Pack"**, consiste en une étape de présentation et sensibilisation au règlement **RGPD**, un état des lieux flash de situation pour déterminer le niveau d'éligibilité au règlement, en fonction des données personnelles traitées. Une synthèse des besoins et la mise à disposition des documents et outils nécessaires qui vous permettront de mettre en place en interne les processus nécessaires.
- **La Phase 2 - "Exécution"**, comprend deux étapes (la **mise en place** proprement dite et le suivi opérationnel) qui peut être réalisée par l'entreprise elle-même, avec les éléments et documents fournis lors de la première phase.

Option : "Validation", qui consiste au contrôle et à la validation de la documentation ainsi complétée (revue de la checklist), avec remise d'une attestation par Alrix qui est nommé en tant que DPO.

Option : "Revue annuelle" de la documentations des traitements afin d'être toujours en conformité.



* Les tarifs :

- **Phase 1 "Starter Pack" spécial Startup** est de : **CHF 980.- HT**

- **Phase 2 "Exécution"** : Effectuée par vous-même, Alrix Consulting reste à disposition si besoin.

Options :

- **Validation de la documentation** par Alrix Consulting et nomination en tant que de DPO : **CHF 360.- HT**

- **Révision annuelle** des traitements : **CHF 600.- HT** la 2ème année, puis **CHF 800.- HT /an**

N.B. Les déplacements sont inclus sur le canton de Genève. En dehors du canton : Forfait CHF 40.- + 0.70 CHF/ km

En route vers la mise en conformité !

Démarrez votre mise en conformité avec **Alrix Consulting**, consultez notre site internet **www.alrix.ch**

